

Moins de morts, mais davantage d'accidents aux passages à niveau belges en 2019

Usagers faibles et riverains restent les premières victimes

BRUXELLES, le 29 janvier 2020 – **45 accidents ayant fait 7 morts et 6 blessés graves se sont produits aux passages à niveau belges l'an dernier. Par rapport à 2018, c'est moins de décès (-2) mais davantage de faits (+7). C'est au Nord du pays que la hausse trouve son origine : 17 accidents (+7) ont eu lieu dans les zones portuaires. Usagers faibles (6 des 7 victimes) et riverains (impliqués dans une majorité d'accidents) demeurent les premières victimes du non-respect des règles de circulation.**

Usagers faibles et riverains, premières victimes

C'est un constat exceptionnel et triste : l'an dernier, un même passage à niveau situé en Wallonie a été le théâtre de deux imprudences fatales. Rue Camille Thirionet à Pont-à-Celles, les 14 février et 29 août, un piéton et un cycliste ont perdu la vie en franchissant les barrières fermées d'un passage à niveau de la ligne 117 « Manage-Luttre ». Ces deux drames, et le récent accident survenu à Fleurus, illustrent une réalité implacable : lors d'une collision avec un train, les chances de survie sont extrêmement réduites, surtout pour un usager faible. En 2019, piétons et cyclistes ont été impliqués dans 8 accidents (18% des faits) mais représentent la quasi-totalité des victimes (6 morts sur les 7 enregistrés). Les 37 autres collisions (ayant fait 1 mort) ont impliqué un véhicule à moteur.

Autres enseignements des statistiques de l'année écoulée, 28 des 45 accidents se sont produits sur une ligne « classique » du réseau ; les 17 autres sur un axe « marchandises » ou en zone portuaire. Cette hausse des faits dans les ports (+7 en comparaison avec 2018) est la plus nette d'un bilan 2019 qui révèle aussi qu'1 accident sur 3 (soit 14 faits sur 45) a eu lieu en heure de pointe (entre 7h-9h et 16h-19h). Dans 60% des accidents « hors zones portuaires », un riverain du passage à niveau concerné a été impliqué... attestant que ce n'est pas la méconnaissance des lieux qui mène à l'incident mais bien le manque de vigilance.

L'année 2019 a aussi été marquée par un accident traumatisant et inédit: pour la première fois de son existence, la responsabilité d'Infrabel a été mise en cause lors d'une collision à un passage à niveau (en juin à Langdorp). L'enquête en cours le confirmera vraisemblablement mais, suite à une erreur humaine lors d'une procédure très spécifique de remorquage d'un train en panne, un véhicule a été heurté à hauteur d'un passage à niveau. Cet accident a coûté la vie au conducteur et fait 2 blessés.

Mesures complémentaires en zones portuaires

En 2019, 12 collisions ont eu lieu dans le port d'Anvers, 4 dans celui de Zeebrugge et 1 dans celui de Gand. Confrontée à une nette hausse (+70%), Infrabel va prendre deux types de mesures : d'une part, une action de sensibilisation à destination des camionneurs et autres usagers des infrastructures portuaires ; d'autre part des adaptations seront apportées aux passages à niveau les plus *accidentogènes* des ports (renforcement de la signalisation, marquage routier supplémentaire, ...).

Prudence, sensibilisation et répression pour davantage de sécurité

Le non-respect du code de la route reste la cause principale d'accident. Dans plus de 50% des cas, la personne impliquée a délibérément franchi le passage à niveau alors que la signalisation le lui interdisait. Dans environ 30% des accidents, l'imprudence est en cause. Il s'agit, par exemple, d'automobilistes qui se sont engagés sur le passage à niveau et qui se sont trouvés bloqués, lors de la fermeture des barrières, suite au trafic routier. Enfin, les conditions météorologiques comme le brouillard ou un sol glissant sont intervenues dans 10% des accidents. Infrabel en appelle donc, une fois de plus, à la prudence : aux abords des passages à niveau, il est impératif de faire preuve d'une extrême vigilance !

Ces messages de prudence ont été largement diffusés au cours de l'année écoulée. En 2019, 25 journées de sensibilisation ont été organisées dans les écoles de Belgique. Environ 10.000 élèves ont, notamment, pu tester « The Floor », un film en réalité virtuelle – renouvelé cette année grâce au concours d'acteurs d'une série très populaire en Flandre – permettant de se mettre dans la peau d'un jeune homme qui commet une imprudence fatale. En prime, l'an dernier, quelque 51.000 calendriers de l'écolier et du matériel pédagogique (15.000 kits scolaires et 22.000 livres) ont été distribués afin de renforcer, chez les plus jeunes, la connaissance des risques liés aux mauvais comportements aux abords des voies.

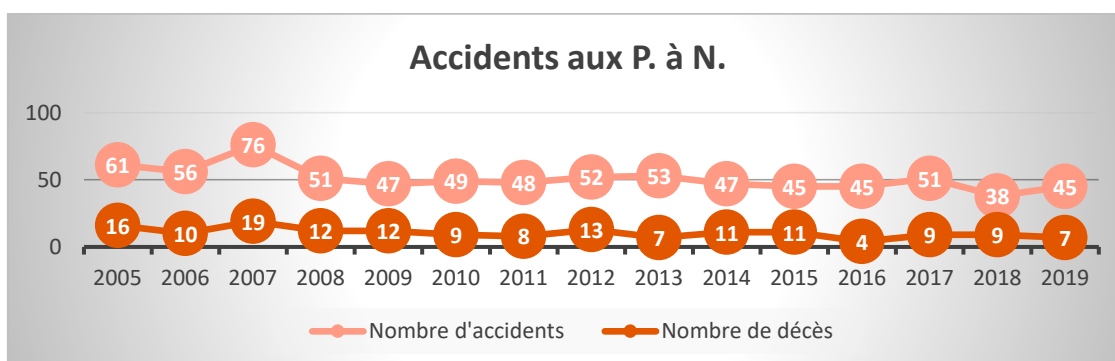
Enfin, les services de police et SECURAIL (SNCB) ont également apporté leur contribution au travers d'opérations de contrôle. Quelque 90 actions coordonnées, aboutissant à la rédaction de 151 PV, ont été organisées au cours de l'automne. Une contrevenant s'expose, pour rappel, à une amende pouvant atteindre 4000€ et à un retrait de son permis de conduire.

Investir pour davantage de sécurité (et de ponctualité)

En 2019, Infrabel a supprimé 23 passages à niveau sur les lignes classiques. Dans le même temps, 10 autres ont été ajoutés dans des extensions sur un domaine portuaire. Au 1^{er} janvier, le réseau ferroviaire comptait donc encore 1700 passages à niveau, soit 372 de moins en 15 ans. Lorsqu'une suppression est impossible, des investissements sont consentis dans le renforcement de la sécurité au travers d'aménagements complémentaires (barrières, signalisation, ...). En 2019, 35 millions €, dont une partie subsidiée par l'Europe, ont été consentis à la suppression et au renouvellement d'infrastructures liées aux passages à niveau.

L'année 2019 a également vu l'apparition de la « carte d'identité » des passages à niveau. Tous les passages situés sur une voirie publique (au nombre de 1.429) seront, sous peu, dotés d'un autocollant avec des informations telles que le numéro officiel du passage à niveau et de la ligne permettant aux témoins ou aux personnes impliquées de localiser le lieu d'un incident. Le Traffic Control d'Infrabel peut ainsi informer précisément les services de secours et les conducteurs des trains en approche. En parallèle, l'an dernier, un nouveau panneau d'avertissement – le « Blocking back » – a fait son apparition aux abords de 20 passages à niveau. Il attire l'attention des usagers sur le risque de remontée de file.

Outre les drames qu'ils occasionnent, les incidents aux passages à niveau sont aussi source de perturbations et de retards pour le trafic ferroviaire. En 2019, on a recensé 348 incidents (en ce compris de « simples » heurts de barrière ou encore des accidents routiers se produisant à proximité du passage) contre 389 l'année précédente. Les perturbations aux passages à niveau ont généré 39.082 minutes de retard cumulées l'an dernier, soit une moyenne de 1h47 par jour.



Infrabel est la société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge. L'entreprise est également responsable de l'octroi des droits de passage aux opérateurs belges et étrangers. La structure particulière de l'actionnariat d'Infrabel garantit sa totale indépendance. Infrabel a été créée au 1er janvier 2005 après la scission des Chemins de fer belges. L'entreprise emploie actuellement quelque 10 200 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1,1 milliard d'euros (2018).

